

Fiche détaillée de prévention des expositions à certains facteurs de pénibilité

Entité: CASTORAMA CLAYE SOUILLY - Poste: 3.9 Vendeur(se) service

Nom: PARIGOT MARC ANTOINE

Période du 1 / 5 / 2011 au __ / __ - Edition du : 07/10/2015 09:12

Signature de l'employeur Signature du salarié

Manutention manuelle

Sources de dangers

Référentiel : Code du travail

Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Port de charges	0	0	
Port de charges	0	0	
Port de charge à la brouette	0	0	

Mesures de prévention

Action	Commentaire
Consignes pour les manutentions particulières	
Consignes pour la manipulation des volumes en sécurité faits	Consignes affichées et consignes du fournisseur signalées sur emballage par picto
Limitation hauteurs de stockage selon caract. des objets et de leur emballage	Fait : voir les directives et les affichages sur les emballage
Personnel formé à la manutention des volumes dangereux	Fait en interne : voir plan de formation

page 1 édition : 07/10/2015 07:03

Action	Commentaire
Adapter le matériel de chargement/déchargement	Matériel en très bon état et vérifié
Moyens adaptés à la tache, dans les conditions prévues par le fabricant utilisés	process levage appliqué

Relevés de mesurages

Référentiel : Code du travail

Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Port de charges	1	0	moyens mecaniques en place
Port de charges	1	0	moyens mecaniques en place
Port de charge à la brouette	0	0	
Port de charges Port de charges de plus de 55k	0 K <i>g</i>	0	interdit code du travail et moyens mécaniques en place

Mesures de prévention

Action	Commentaire
Personnel formé à la manutention des volumes dangereux	Fait en interne : voir plan de formation
Postes de travail organisés pour supprimer ou diminuer les manutentions	Fait : zones proches
Consignes pour les manutentions particulières	
Adapter le matériel de chargement/déchargement	Matériel en très bon état et vérifié
Engins et accessoires conformes à la réglementation	Fait
Moyens adaptés à la tache, dans les conditions prévues par le fabricant utilisés	Fait
Transpalette électrique en place	Fait

Action			Commentaire
Ceinture de sécurité sur le chariot élévateur Habilitation des conducteurs d'engins (CACES ou interne) vérifiée		Fait et vérifié	
		Fait systém	natiquement
	Relevés de mes	urages	
	Postures	6	
	Sources de da	ngers	
Référentiel : Code du travail			
Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Déplacement à pied	0	0	
Déplacement à pied dans le travail	de plus de 20 heures par sema	ine 	
Bras en l'air	0	0	
Maintien des bras en l'air plus de 2	Pheures par semaine		
Travail accroupi	0	0	
Travail accroupi plus de 2 heures p	par semaine		
Travail en torsion	0	0	
Travail en torsion plus de 2 heures	par semaine		
Position tête/cou	0	0	
Position fixe de la tête ou du cou pl	lus de 2 heures par semaine		
	Mesures de pré	vention	
	Action		Commentaire
Personnel formé à adopter des gestes et des postures adaptés		Stages de formation	e formation dans le plan de
Chaussures adaptées au travail del	bout		

page 3 édition : 07/10/2015 07:03

Action			Commentaire	
Possibilité de s'assoir, de se dé ournée de travail	placer et de prendre des pau	ses pendant la		
Places assises pour tous les sal nanger	ariéss dans les aires de repo	s et les salles à		
ncouragement et formalisatio	n des comportements qui lim	nitent la fatigue		
	Relevés d	le mesurages		
		iques dangereux		
		iques dangereux de dangers		
Référentiel : Code du travail Cause			Commentaire	
Cause	Sources	de dangers	Commentaire	
Référentiel : Code du travail Cause Poussières de bois Exposition aux poussières de b	Sources Fréquence	de dangers Valeur mesurée	Commentaire	
Cause Poussières de bois	Sources Fréquence 0 ois	de dangers Valeur mesurée	Commentaire	

Concentration de poussières de bois contrôlée	Géré sur contrats nationaux
Limitation de l'exposition au poussières par masque lors du nettoyage	Affichage
EPI (Coupure, écrasement, chimique, poussières,) : gants, chaussures, masque, portés par le personnel	Port des EPI obligatoire, affichage

Action	Commentaire			
Atelier nettoyé périodiquement par aspiration	Formation obligatoire, port des équipements de protection et processus de sécurité			
Limitation des manipulations et de l'exposition : aspiration à la source, ventilation des locaux	Formation obligatoire, port des équipements de protection et processus de sécurité			
Concentration de poussières de bois contrôlée	Géré sur contrats nationaux			
Limitation de l'exposition au poussières par masque lors du nettoyage	Affichage			
EPI (Coupure, écrasement, chimique, poussières,) : gants, chaussures, masque, portés par le personnel	Port des EPI obligatoire, affichage			
Atelier nettoyé périodiquement par aspiration				
Limitation des manipulations et de l'exposition : aspiration à la source, ventilation des locaux				
Relevés de mesurages				
Températures extrêmes				
Sources de dangers				

Référentiel : travailler-mieux.gouv.frCauseFréquenceValeur mesuréeCommentaireAmbiance climatisée00Non concernéTravail en ambiance froide climatisée, température comprise entre $0^{\circ}C$ et $10^{\circ}C$ Chambre froide00Non concerné

Cause	Fréquence	Valeur n	1esurée	Commentaire
Travail en chambre froide, températui	re comprise entre -30	°C et 0°C		
Climat froid	0	C		
Travail en extérieur ou dans une ambi	iance froide, liée au cl	limat.		
Climat chaud	0	C		
Travail en extérieur ou dans une ambi	iance chaude, liée au c	climat.		
	Mesures	de prévention		
	Action			Commentaire
Installations de chauffage, ventilation d'eau chaude sanitaire contrôlées	, réfrigération, climat	isation et condition	nnement d'air et	Géré sur contrats nationaux
Port de vêtements de protection assur	re une isolation contre	e le froid		
Temps d'exposition au froid limité				
Temps d'exposition au froid limité				
Temps d'exposition au froid limité	Relevés d	le mesurages		
Temps d'exposition au froid limité	Relevés d	le mesurages		
Temps d'exposition au froid limité		le mesurages Bruit		
Temps d'exposition au froid limité	I			
	I	Bruit		
	Sources	Bruit	Cor	nmentaire
Référentiel : Code du travail Cause	Sources	Bruit s de dangers		nmentaire ois : seuil non atteint
Léférentiel : Code du travail Cause Exposition quotidienne au bruit	Sources Fréquence	Bruit de dangers Valeur mesurée		
éférentiel : Code du travail Cause Exposition quotidienne au bruit Exposition quotidienne comprise entre	Sources Fréquence	Bruit de dangers Valeur mesurée		
Référentiel : Code du travail Cause Exposition quotidienne au bruit Exposition quotidienne comprise entre Exposition au bruit > 85dB(A)	Fréquence 1 e 80 et 85 dB(A) sur 8	Bruit de dangers Valeur mesurée 0 8 heures 0		
Référentiel : Code du travail	Fréquence 1 e 80 et 85 dB(A) sur 8	Bruit de dangers Valeur mesurée 0 8 heures 0		

édition: 07/10/2015 07:03

Cause

Fréquence Valeur mesurée

Commentaire

Exposition aux pics de bruit > 137dB(C)

0

0

Exposition au bruit : limite en crète suprérieure à 137dB(C)

Mesures de prévention

Action	Commentaire
Temps d'exposition au bruit limité	etude de poste
Port effectif des EPI	casque ou bouchons d'oreille
Surveillance médicale spéciale des travailleurs exposés organisée	avec medecin du travail
Personnel informé des risques	formation prap

Relevés de mesurages

Référentiel : Code du travail

Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Exposition quotidienne au bruit	0	0	Atelier découpe bois : seuil non atteint
Exposition quotidienne comprise entre 80 e	et 85 dB(A) sur	8 heures	
Exposition au bruit > 85dB(A)	0	0	Atelier découpe bois : seuil non atteint
Exposition quotidienne au bruit de plus de	85dB(A) sur 8 h	neures	
Exposition aux pics de bruit	0	0	Atelier découpe bois : seuil non atteint
Exposition au bruit : limite en crète compri	ise entre 135 et	137 dB(C)	
Exposition aux pics de bruit > 137dB(C)	0	0	Atelier découpe bois : seuil non atteint
Exposition au bruit : limite en crète suprér	ieure à 137dB(C	<i>C)</i>	
	Maguras	de prévention	

Mesures de prévention

Action	Commentaire
Port effectif des EPI	casque ou bouchons d'oreille

Action Commentaire

Temps d'exposition au bruit limité etude de poste

Personnel informé des risques formation prap

Relevés de mesurages

Référentiel : Code du travail

Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Exposition quotidienne au bruit	0	0	Seuil non atteint
Exposition quotidienne comprise entre 80 et 85 dB(A) sur	8 heures		
Exposition au bruit > 85dB(A)	0	0	Seuil non atteint
Exposition quotidienne au bruit de plus de 85dB(A) sur 8 l	heures		
Exposition aux pics de bruit	0	0	Seuil non atteint
Exposition au bruit : limite en crète comprise entre 135 et	: 137 dB(C)		
Exposition aux pics de bruit > 137dB(C)	0	0	Seuil non atteint
Exposition au bruit : limite en crète suprérieure à 137dB(c	C)		

Mesures de prévention

Action	Commentaire
Port effectif des EPI	casque ou bouchons d'oreille
Temps d'exposition au bruit limité	etude de poste
Personnel informé des risques	formation prap

Relevés de mesurages

édition: 07/10/2015 07:03

page 9 édition : 07/10/2015 07:03